



RÈGLEMENT

BIKE & RUN

D'ALBI TRIATHLON

5 FÉVRIER 2023

RGF

Les concurrents doivent prendre connaissance et respecter la Réglementation Générale Fédérale en cours de validité : <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>. Le fait de remettre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer à ce règlement et aux instructions qui seront données par l'organisateur de course et l'arbitre principal le jour de la course ainsi que sur le site internet de l'épreuve : <https://www.triathlonalbi.fr/>.

ÉPREUVES

Principe du Bike & Run :

Le Bike & Run est une pratique qui consiste à enchaîner le vélo et la course à pied par équipe, avec un seul vélo pour deux équipiers. Sur une distance donnée, les deux partenaires s'échangent le vélo, comme bon leur semble de la main à la main ou en gagne-terrain en déposant leur vélo dans les zones prévues à cet effet, le but étant de franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Les épreuves du Bike & Run sont ouvertes aux licenciés de la Fédération Française de Triathlon ; aux licenciés des fédérations membres de l'ITU ainsi qu'aux non-licenciés sous réserve de l'acquisition d'un pass-compétition et de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve ou sa photocopie.

Le club d'Albi Triathlon vous propose 4 courses :

- la course 6-9 ans (2,25 km) est ouverte aux concurrents des catégories mini-poussin 2 et poussin : nés entre 2014 et 2016.
- la course 10-13 ans (2 x 300 m + 5,30 km) est ouverte aux concurrents des catégories pupille et benjamin : nés entre 2010 et 2013.
- la course 14-19 ans (2 x 600 m + 8 km) est ouverte aux concurrents des catégories minime, cadet et junior : nés entre 2004 et 2009.
- la course adultes (2 x 600 m + 10 km) est ouverte aux concurrents des catégories junior, sénior, master : nés avant 2004.

La participation à la course implique la connaissance parfaite et l'acceptation du présent règlement.

Article 3 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité. S'il est licencié à la FFTRI en compétition, le concurrent devra présenter sa licence. Sinon, il devra acquérir un pass compétition. S'il n'est pas licencié FFTRI, un concurrent mineur devra en outre présenter une autorisation parentale. Le concurrent devra vérifier l'exactitude des données le concernant et les valider en émargeant la liste des

inscrits.

Inscriptions sur place possibles sous condition d'avoir l'ensemble des documents demandés ci-dessus et la somme exacte en espèce ou de régler par chèque le coût de l'inscription.

ACCÈS :

Course à allure libre ouverte à tous, licenciés ou non. L'accès aux fauteuils roulants n'est pas possible sur la course. Les personnes en situation de handicap, nécessitant un fauteuil roulant, ne pourront donc pas s'inscrire à la compétition.

SÉCURITÉ :

Le port du casque est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve pour les 2 concurrents de l'équipe.

Il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne ou de courir sans dossard.

Chaque coureur pourra être reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant l'épreuve. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, ils s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Cette organisation se veut éco-responsable et souhaite préserver au maximum le site : interdiction d'abandonner vos déchets sur le parcours sous peine de disqualification.

RÈGLEMENTATION SPORTIVE :

LES COURSES :

Il existe 4 courses différentes :

Course 1 : 6-9 ans

Course 2 : 10-13 ans

Course 3 : 14-19 ans

Course 4 : 18 ans et +

LES DÉPARTS :

Course 6-9 ans :

Les binômes seront séparés pour le départ, les coureurs étant sur la première ligne de départ et les cyclistes sur la deuxième. Le départ sera donné simultanément mais sur 2 lignes différentes.

Course 10-13 ans, 14-19 ans, et adultes :

Un des deux coéquipiers va prendre le départ et effectuer une boucle de 600 m (300 m pour les 10-13 ans) en course à pied pendant que son coéquipier patiente avec son vélo sur la zone de départ dédiée aux vélos.

Une fois que le premier coéquipier a effectué sa boucle de 600 m, celui-ci doit récupérer le vélo et patienter à son tour pendant que son coéquipier effectue la même boucle de 600 m en course à pied. A noter que **le vélo ne doit pas être posé au sol**, il doit être donné de la main à la main, il servira de passage de relais pour la course à pied de départ.

Une fois la deuxième boucle de course à pied effectuée, le coureur arrivant doit **toucher son coéquipier**, et une fois la ligne de montée de vélo franchie, le cycliste peut monter sur son vélo et le binôme peut s'engager sur le parcours du Bike & Run.

LES PARCOURS :

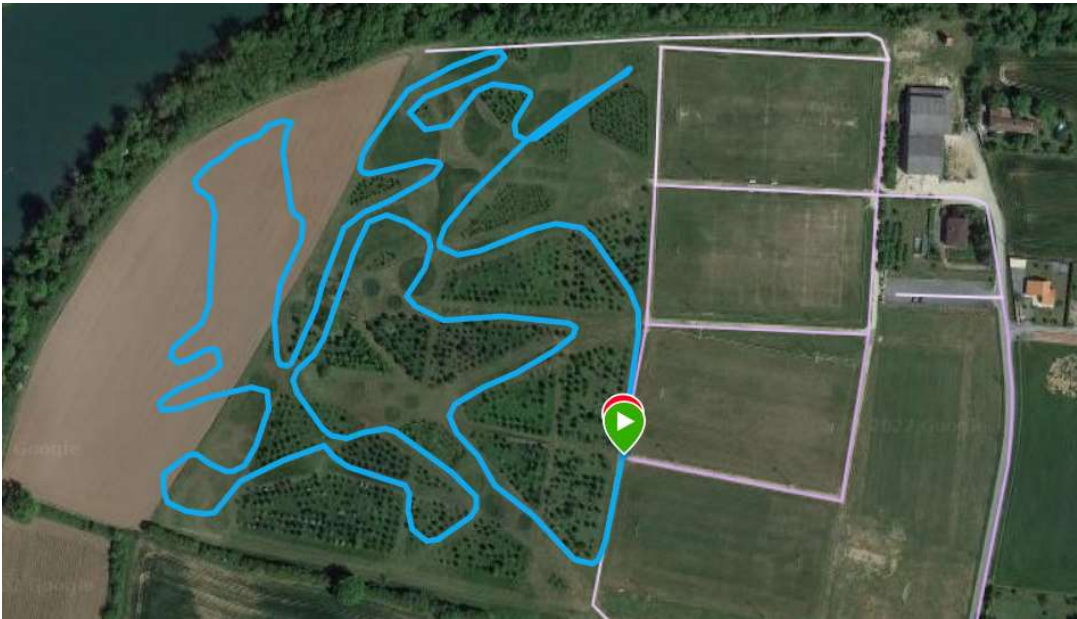
Boucle course à pied de départ :



Parcours 6-9 ans : 1 boucle



Parcours 10-13 ans : 2 boucles



Parcours 14-19 ans : 3 boucles



Parcours adultes : 3 boucles



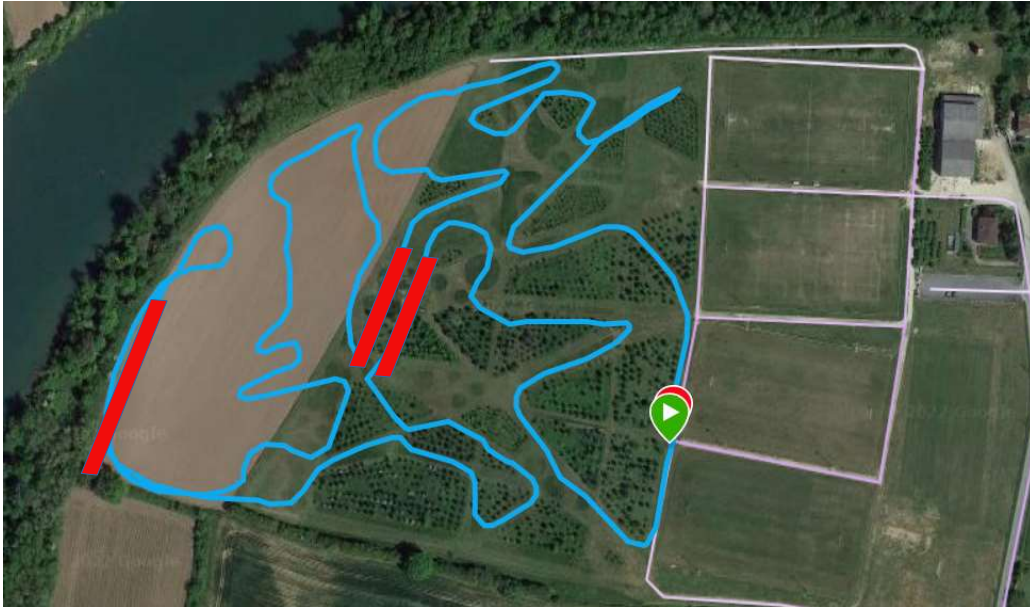
PERMUTATION VÉLO :

Pour la course des **6-9 ans**, la permutation des équipiers sur le vélo se fera **exclusivement de main à main**. Le cycliste et le coureur de chaque binôme devront faire l'intégralité du parcours côte à côte.

Pour les courses **10-13 ans, 14-19 ans et adultes**, la permutation des équipiers

sur le vélo de main à main est possible sur l'ensemble du parcours, mais des zones précises sur le parcours permettent de faire du gagne-terrain (zones en rouge sur le schéma ci-dessous). Dans ces zones, le vélo devra impérativement être déposé contre les barrières prévues à cet effet.

Seulement deux zones dédiées à la pose des vélos seront présentes sur le parcours de 10-13 ans et des 14-19 ans.



POINT DE CONTRÔLE :

Une zone de regroupement est imposée et sera délimitée par deux lignes au sol de couleur orange ou jaune fluo. Celle-ci se situera au niveau de la zone départ/arrivée, sur la partie goudronnée du parcours.

Elle se situe à la fin de chaque boucle réalisée.

Zone de regroupement en jaune sur le schéma ci-dessous :



Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle côte à côte avec un contact entre les équipiers (main sur l'épaule par exemple).

Le port du casque (jugulaire attachée) est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours, sous peine de disqualification immédiate.

ARRIVÉE :

Seule l'arrivée sans dossard est passible d'un non-classement.

Interdiction de franchir la ligne d'arrivée accompagné d'une personne non inscrite à la course sous peine de disqualification.

Obligation de franchir la ligne d'arrivée avec son coéquipier.

DOSSARD :

La ceinture porte-dossard utilisée en conformité avec la RGF est autorisée voire conseillée. Les concurrents doivent porter les dossards fournis par l'organisateur, sans les plier, ni les couper.

ARBITRAGE ET SECOURS :

En toutes circonstances, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres fédéraux, de l'organisateur et / ou des personnels de secours.

RESPONSABILITÉ :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel, dû au non-respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité données par les organisateurs, les signaleurs, les services de Police et de Gendarmerie.

VOLS :

L'organisation décline toute responsabilité concernant le vol ou la dégradation du matériel des concurrents à sur les parcours et ses abords.

IMAGES/VIDÉOS :

Le concurrent inscrit autorise l'organisateur à disposer de son image sur support photo et vidéo, sur son site Internet et pour d'éventuelles utilisations de promotion de l'épreuve ; à recevoir par courriel les messages promouvant cette épreuve ou les autres épreuves organisées par le comité d'organisation . Son adresse et ses coordonnées ne seront pas communiquées à des tiers. Les images capturées par caméra embarquée doivent être mises à disposition de l'organisateur.

Il est interdit de fixer une caméra sur le casque vélo, et tout autre emplacement sera soumis à la décision de l'arbitre principal.

Droit à l'image & CNIL :

En acceptant le présent règlement les coureurs autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

USURPATION D'IDENTITÉ :

Tout concurrent participant à une épreuve et usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, sera disqualifié et fera l'objet de poursuites.

INSCRIPTION :

Une inscription sera définitive et prise en compte lorsque la totalité des pièces demandées sera reçue et validée par l'organisateur, et cela conformément aux dates mentionnées. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription dès le nombre maximum de concurrents atteint.

ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR :

Si pour quelque raison que ce soit le Bike and Run devait être annulé, l'organisateur s'engage à rembourser les concurrents inscrits à hauteur des sommes versées au bénéfice de l'organisateur, déduction faite des sommes engagées et dépensées pour l'organisation de l'épreuve.

ANNULATION DU FAIT DU CONCURRENT :

Toute inscription est définitive et non remboursable.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

Au moment du retrait du dossard, l'émargement obligatoire de la liste des inscrits vaut pour acceptation du présent règlement.

REMISE DES PRIX :

La présence à la cérémonie de remise des prix est obligatoire pour prétendre et obtenir trophées et cadeaux. La grille de récompenses sera affichée le jour de l'épreuve sur le panneau d'informations.

CONTRÔLE ANTI DOPAGE :

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivant du code du sport